

---

## AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

**Assistance Technique à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED II en Centrafrique**

**Lieu d'exécution - Bangui - République centrafricaine**

### 1. Référence de la publication

EuropeAid/125996/D/SER/CF

### 2. Procédure

Restreinte

### 3. Programme

Fonds Européen de Développement – 9<sup>ème</sup> FED

### 4. Financement

Convention de Financement : N° 9716/CA – 9 ACP CA 20  
Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAONF II)

### 5. Pouvoir adjudicateur

M. le Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et de la Coopération Internationale, Ordonnateur National du FED en République Centrafricaine.

---

## SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

### 6. Type du marché

Prix unitaires

### 7. Description du marché

Ce marché concerne la mise en place d'une Assistance Technique composée de six (6) experts long terme auprès de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED. De ces six experts, trois (3) seront des experts avec une expérience et des connaissances approfondies du contexte spécifique centrafricain, chargés de la conception, de l'instruction, de la mise en œuvre, de la supervision et du monitoring des opérations en général et plus particulièrement dans leurs domaines de compétences (Des fonctionnaires Centrafricains détachés pourront être recrutés). Les trois autres experts auront une expérience approfondie internationale dans le cadre du FED et avec des responsabilités plus spécifiques en matière d'accompagnement et de transfert de compétences vis-à-vis des trois premiers experts et des fonctionnaires nationaux impliqués dans le processus. Les profils des experts sont en rapport avec l'économie, la gestion comptable et financière, le génie rural ou génie civil et le développement local.

## **8. Nombre et intitulé des lots**

Un lot (36 mois) : Assistance Technique à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du FED.

## **9. Budget maximal disponible**

1.500.000 €

## **10. Objet des prestations additionnelles**

Le pouvoir adjudicateur peut décider à sa discrétion d'étendre la durée du projet et/ou son objet sous réserve de la disponibilité des fonds, jusqu'à un maximum n'excédant pas la durée et la valeur du contrat initial. Toute extension du contrat est sujette à une exécution satisfaisante par le contractant.

---

# **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

## **11. Eligibilité**

La participation aux procédures de marchés est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des Etats ACP et des Etats membres de l'Union européenne, ainsi qu'aux organisations internationales tel qu'autorisée par les instruments applicables au programme au titre duquel le marché financé (voir aussi point 30 ci-dessous).

## **12. Candidature**

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée (notamment, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

## **13. Nombre de candidatures**

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium soumettant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

## **14. Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte**

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer entre eux ni établir des relations subcontractuelles concernant le marché en question.

## **15. Situations d'exclusion**

Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

## **16. Possibilités de sous-traitance**

La sous-traitance est la seule forme de collaboration autorisée avec les entreprises qui n'ont pas été retenues sur la liste restreinte et uniquement à la condition que le soumissionnaire déclare explicitement qu'il assume seul la responsabilité contractuelle. Si le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter une ou plusieurs parties des services attribués, il est tenu de l'indiquer clairement dans son formulaire de soumission d'une offre. Même si la sous-traitance est autorisée, le candidat retenu sur la liste restreinte doit s'engager à fournir lui-même la majeure partie des services. Le montant total de la part sous-traitée des services ne peut dépasser vingt cinq pour cent (25%) du montant du contrat et le sous-traitant ne peut lui-même sous-traiter. Enfin, tous les sous-traitants doivent répondre aux conditions d'éligibilité.

## **17. Nombre de candidats invités à soumissionner**

Sur la base des candidatures reçues, le nombre de candidats qui seront invités à soumettre une offre détaillée pour ce marché est d'au moins 4 candidats et de maximum 8 candidats.

---

# **CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS**

## **18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner**

Mardi 21 octobre 2008

## **19. Date prévue de commencement du marché**

Lundi 2 février 2009

## **20. Durée d'exécution initiale du marché et prorogation éventuelle**

**36 mois**

---

# **CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION**

## **21. Critères de sélection**

Les critères de sélection doivent être clairs et non discriminatoires et ne peuvent aller au-delà de l'objet du marché. Il faut tenir compte des preuves documentaires qui devront être demandés pour les différents critères de sélection. Voir section 2.4.12 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

1) Capacité économique et financière du candidat (basée sur le point 3 du formulaire de candidature)

a) Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être au moins de un (1) millions euros sur les trois dernières années et ;

b) la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont globalement excédentaires.

2) Capacité professionnelle du candidat (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de candidature)

a) Au moins deux (2) personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillent actuellement dans les domaines en rapport avec le présent marché ; et

b) Au moins 20 % de l'ensemble des effectifs du candidat travaillant cette année dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents.

3) Capacité technique du candidat (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de candidature)

a) le candidat doit avoir une expérience prouvée dans au moins un des domaines ci-dessous :

Assistant technique à l'Ordonnateur national, assistant technique aux projets et programmes de développement, coordination d'assistance technique, formation, programmation.

b) le candidat a obtenu de bons résultats, au cours des trois (3) dernières années ( de septembre 2005 à août 2008), pour au moins un (1) projet **terminé**, au budget supérieur ou égal à celui du présent marché et dans des domaines en rapport avec le présent marché, à savoir l'assistance technique à l'Ordonnateur National ou l'assistance technique aux projets et programmes de développement.

Seront également pris en compte pour ce critère, le(s) projet(s) en cours de réalisation par le candidat dont la part du budget exécuté en août 2008 par projet est supérieur ou égal au montant de ce marché et dans des domaines en rapport avec le présent, à savoir l'assistance technique à l'Ordonnateur National ou l'assistance technique aux projets et programmes de développement. Le candidat devra prouver que ce(s) projet(s) obtient (nent) de bons résultats.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doit respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, comme l'opérateur économique lui-même.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des offres de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants :

1) un nombre plus élevé de projets réalisés selon le point 21.3.b) et

2) nombre et montant de projets financés par le FED réalisés par le candidat ou en cours de réalisation dans le secteur de l'Assistance technique à l'Ordonnateur National FED.

## . 22. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse.

---

## CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

### 23. Date limite de réception des candidatures

*La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 06 Octobre 2008 à 10 h 00, heure locale (GMT+1)*

Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

#### **24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir**

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible à l'adresse Internet suivante:

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/services/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/services/index_fr.htm)) dont les dispositions et le modèle doivent être strictement respectés.

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

#### **25. Modalités d'envoi des candidatures**

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur:

- SOIT par **courrier recommandé** (service postal officiel), à l'adresse suivante:

**M. le Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et de la Coopération Internationale,**

**Ordonnateur National du FED en République Centrafricaine,**

**Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (CAONF II)**

**Rue Joseph Degrain**

**BP 696, Bangui, République Centrafricaine**

**Téléphone : +236 21 61 78 11 ou +236 21 61 92 85**

**Fax : +236 22 61 96 89**

**E-mail : [caonf2@minplan-rca.org](mailto:caonf2@minplan-rca.org)**

- SOIT par **porteur** (notamment les services de messagerie express) déposant **directement** la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre **accusé de réception signé et daté**, à l'adresse citée ci-dessus.

**L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché** (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

**Les candidatures soumises de toute autre façon ne seront pas prises en considération.**

#### **26. Modification ou retrait des offres**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément à la clause 25. L'enveloppe extérieure (ainsi que l'enveloppe intérieure appropriée) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

#### **27. Langue opérationnelle**

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et contrat doivent être en français.

**28. Autres renseignements**

n/a

**29. Date de publication de la prévision de marché correspondante**

30 septembre 2007

**30. Base juridique**

Accord de partenariat signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié en 2005.

Décision 2/2002 du Conseil des Ministres ACP-CE publiée au JOUE L 320 du 23.11.2002.